



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 42157

## Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le plan de prévention de la canicule. Il s'inquiète une fois encore de l'absence de préparation de systèmes de refroidissement, de rafraîchissement et de brumisation, et ce malgré les événements dramatiques de l'été 2003. Le cas de l'hôpital Sainte-Perine, dans le 16e arrondissement de Paris, en est un exemple particulièrement frappant, qui n'a pas pu disposer de mesures d'installations de climatisation ou de refroidissement, pourtant nécessaires. Il pose la question de l'attitude de l'administration dans ce domaine et sur les retards constatés dans les équipements promis après la canicule de l'été dernier. Il souhaite avoir des explications sur cet état de fait qui peut s'avérer extrêmement préjudiciable dans le cas où de fortes chaleurs s'abattraient une nouvelle fois sur notre pays.

## Texte de la réponse

De nombreux travaux ont été engagés depuis l'automne 2003 pour élaborer un plan d'actions de nature à prévenir les conséquences d'une nouvelle période de canicule. Dans ce cadre, il a été demandé, par circulaire en date du 5 mai 2004, aux établissements de santé de disposer, dès l'été 2004, d'au moins une pièce équipée d'un système de climatisation ou de rafraîchissement de l'air. Des crédits ont été spécialement affectés à la réalisation de cet équipement. En outre, le ministre de la santé et de la protection sociale a mis en place, dans le cadre du plan canicule, une mission chargée de suivre l'équipement des établissements de santé et des maisons de retraite en appareils permettant de rafraîchir leurs locaux. L'objectif de cette mission était de faire en sorte que tous les établissements soient effectivement équipés, hormis ceux qui disposent de locaux naturellement isolés des aléas climatiques (murs épais, altitude...). Dans le cas de l'hôpital Sainte-Perine dans le 16e arrondissement de Paris, la commission de surveillance de l'établissement a adopté, au mois de juin 2004, un plan canicule prévoyant notamment la mise en oeuvre d'un dispositif de rafraîchissement des locaux. Des ventilateurs ont été mis à disposition des services. L'ensemble des lieux de vie a été équipé de climatiseurs fixes. Des climatiseurs mobiles ont également été installés dans les locaux répertoriés en fonction de leur exposition et dans les chambres, sur demande des services.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Goasguen](#)

**Circonscription :** Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42157

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 juin 2004, page 4640

**Réponse publiée le** : 2 novembre 2004, page 8718